

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### LE 5 SEPTEMBRE 2017

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce cinquième jour de septembre de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire :

Mme Adrienne Gagné

Les conseillers :

M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu M. Robert Normand

M. Hertel Vaillancourt

M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal du 7 août 2017 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

### APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'AOÛT 2017

Cartana Particités	Budget	Mois courant	Communicatif	Di
Secteur d'activités	2017	courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	283 454 \$	34 629 \$	204 281 \$	79 173 \$
Sécurité publique	209 017 \$	4 494 \$	111 661 \$	97 356 \$
Transport routier	533 701 \$	19 591 \$	352 138 \$	181 563 \$
Hygiène du milieu	241 522 \$	18 426 \$	115 112 \$	126 410 \$
Industrie & Commerce	61 758 \$	16 136 \$	63 400 \$	- 1642\$
Loisirs et culture	102 715 \$	4 101 \$	60 791 \$	41 924 \$
Frais de financement	74 010 \$	0 \$	32 220 \$	41 790 \$
Remb. en capital	275 721 \$	0 \$	57 126 \$	218 595 \$
Investissements prévus	168 102 \$	0 \$	51 418 \$	116 684 \$
Total dépenses	1 950 000 \$	97 377 \$	1 048 147 \$	901 853 \$
Revenus	1 950 000 \$		1 849 444 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

\*\*Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.

### CORRESPONDANCE

- Demande du comité de la course pour obtenir les services des premiers répondants le samedi 30 septembre prochain.
- Correspondance de M. François Therrien de la SHQ nous mentionnant que le projet de réorganisation du réseau a été accepté.
- Scopie du règlement d'emprunt pour des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au CRGD MRC.
- ♥ Coûts d'électricien pour raccordement de l'air climatisé à la cuisine
- Réception d'un chèque au montant de 8 834.44\$ en compensation de collecte sélective pour l'année 2016.
- Un nouveau projet débute dans Chaudière-Appalaches afin de jumeler des producteurs agricoles, qui ont certaines espèces animales nuisant à leurs récoltes, et des chasseurs à la recherche d'un terrain de chasse.



### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'août.

**CPTAQ**: Dans le dossier de Ferme Marcel Parent et fils inc., une demande de rencontre prévue le 31 août dernier est reportée à une date ultérieure.

### 132-09-2017 ADHÉSION À LA COBARIC

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement d'accepter l'adhésion à l'organisme du bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) au coût de 50\$ annuellement.

### 133-09-2017 ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de permis provenant de l'entreprise Campagne de l'Est inc. pour la transformation d'un bâtiment servant à l'élevage de bovins pour celui d'un élevage porcin;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 13 juillet dernier et que la municipalité avait mandaté le MRC de La Nouvelle afin de tenir cette consultation;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de consultation résumant la tenue de cette rencontre nous a été remis au cours du mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE deux documents de commentaires ont été déposés à la commission et qu'après analyse, ces demandes ne pouvaient être pris en considération;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que, selon l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ce rapport soit adopté tel que déposé et que le permis de construction pour transformer un élevage de bovins de boucherie en cheptel porcin soit émis à Campagne de l'Est inc.

### 134-09-2017 CALENDRIER ÉLECTORAL

### Période de mise en candidature du 22 septembre au 6 octobre 2017

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil autorise la présidente d'élection à effectuer les achats de papeterie relatifs à la procédure électorale.

### 135-09-2017 MANDAT POUR SERVITUDES TELUS

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipalité mandate Arpent-Expert inc. pour le piquetage des assiettes de servitudes concernant le déplacement des poteaux dans la partie ouest du rang St-Jean-Baptiste. Ces travaux représentent approximativement 600\$ avant taxes.

### 136-09-2017 TRAVAUX RANGS STE-MARIE ET STE-SUZANNE

ATTENDU QUE selon les modalités prévues au programme de la TECQ, nous pouvons prévoir jusqu'à 20% du montant accordé, en travaux de voirie;

ATTENDU QUE des travaux de changement de ponceaux, de creusage de fossés ainsi que travaux de marteau piqueur sont à prévoir dans les rangs Ste-Marie et Ste-Suzanne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que des travaux de voirie en amélioration de ces rangs seront effectués en octobre pour un montant approximatif de 126 000\$ qui est prévu à la programmation de notre taxe d'accise sur l'essence.

## 137-09-2017 PROGRAMMATION À LA TECQ (TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du 25 août 2014 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Robert Normand et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- -la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- -la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- -la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- -La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### 138-09-2017 INSTALLATION DE PANNEAUX DANS LA RUE ROBERT

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil mandate le responsable à la voirie, M. Boutin, d'installer des panneaux \*défense de stationner\* dans le secteur de la rue Robert à l'intersection de la rue Bellevue et route 275.

## 139-09-2017 CONFIRMATION AU MDDELCC POUR FORMATION DE L'OPÉRATEUR DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation a été acheminée au Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques MDDELCC en juillet dernier concernant les travaux aux étangs d'épuration, en référence à la résolution n° 117-07-2017;

ATTENDU QUE la municipalité doit aussi s'engager à former son opérateur de station d'épuration, M. Yvon Dumont, selon les normes requises suite aux travaux de mise à niveau de la station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que M. Yvon Dumont, opérateur de la station d'épuration, suive un complément de formation afin d'être qualifié pour opérer les nouvelles installations.

## 140-09-2017 <u>APPEL D'OFFRES DE SURVEILLANCE - PROJET STATION</u> <u>D'ÉPURATION</u>

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil mandate la directrice municipale à déposer sur le site électronique SEAO l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie concernant la surveillance des travaux de renforcement des étangs d'épuration.



### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

## 141-09-2017 APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX- PROJET STATION D'ÉPURATION

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil mandate WSP inc. à déposer sur le site électronique SEAO l'appel d'offres des travaux de renforcement de la station des eaux usées.

### 142-09-2017 DEMANDE DE SOUMISSION POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour :

-soit l'entretien (arrosage et déneigement) de la patinoire et de l'anneau de glace, et le déneigement de l'entrée et stationnement du terrain des loisirs pour la saison 2017-2018.

-soit pour l'entretien (arrosage et déneigement) de la patinoire et l'anneau de glace seulement. Un devis est préparé et sera acheminé aux soumissionnaires potentiels.

Le devis est disponible au bureau municipal. Les soumissions devront nous parvenir pour le 27 septembre 2017 à 16h00.

### 143-09-2017 ACHAT D'UN ABRI TEMPO-ENTRÉE ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte de rembourser le montant de 696.75\$ à M. Raymond Therrien pour l'achat d'un abri tempo concernant l'entrée principale de l'édifice municipal suite à une première année d'essai concluante.

### **DIVERS**

- Alimentation en eau potable; Nous devons procéder à du transport d'eau, nos puits ne fournissent plus à la demande compte tenu du temps sec et du branchement temporaire (nécessaire aux travaux de réfection des routes 275-216) qui demande un écoulement continu.
- Les travaux de réfection sur une longueur de 745 mètre dans le rang St-Elzéar ont débuté ce matin, 5 septembre.

### Période de questions

La maire répond aux questions de l'assemblée

**Je**, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

### 144-09-2017 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Émile Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h10.

Adrienne Gagné, Máire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

#### LE 27 SEPTEMBRE 2017

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-septième jour du mois de septembre deux mil dix-sept, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire:

Mme Adrienne Gagné

Les conseillers :

M. Denis Gamache

Mme Brigitte Brochu

M. Hertel Vaillancourt

M. Normand Lacasse

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente Un avis de convocation a été acheminé le 25 septembre 2017.

#### Ordre du jour

- Avis de motion- reg modifiant le règlement n° 448-2017
- Dépôt du projet de règlement
- Bâtiment de la caisse populaire

# 145-09-2017 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / STATION D'ÉPURATION

Avis de motion est par la présente donné par Denis Gamache afin que le conseil municipal adopte à une session subséquente un règlement pour modifier le règlement n° 447-2017 pour des travaux de renforcement de la station d'épuration.

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 448-2017

Une copie du projet de règlement n° 448-2017 modifiant le règlement n° 447-2017 pour augmenter le coût de l'emprunt, est remise à chacun des membres du conseil présent.

### 146-09-2017 ACCORD BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE

ATTENDU Qu'une promesse de vente a été signée entre la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce et la Municipalité de Sainte-Marguerite pour l'achat de l'immeuble du 270 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE la vente a été conclue pour un montant de cent cinquante mille dollars (150 000\$);

ATTENDU QUE selon le contrat signé le 29 mai dernier, une somme de dixhuit mille dollars (18 000\$), soit la somme équivalente au loyer, sera déboursé par le vendeur soit par chèque visé, traite bancaire ou virement bancaire à l'ordre du notaire, en fidéicommis en compensation du loyer;

ATTENDU QUE la différence de cent trente-deux mille dollars (132 000\$) sera payée par la municipalité échelonné sur dix (10) ans sans intérêt et que ce montant sera inclus au budget annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les modalités mentionnées cihaut et que le maire soit mandaté pour signer tout document en lien avec ce dossier pour et/au nom de la municipalité.

### 147-09-2017 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h55.

Adrienne Gagné, maire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière